



penelope bacchus

Promoting Energy efficiency to Local Organisations
through dissemination Partnerships in Europe

Best Actions for Collaboration in Countries
for a High efficient Use of energy in Structural funds

- [Print](#) - [Close](#) -

Modèle d'arrêté municipal pour la réglementation des systèmes solaires - Catalogne - Spain

Le réseau des villes et des villages pour le développement durable (La Xarxa de ciutats i pobles cap a sostenibilitat) a mis au point un instrument légal concernant l'intégration de systèmes de capteurs solaires dans les municipalités ; il l'a ensuite fait circuler dans tous les conseils municipaux membres du réseau pour diffuser des informations sur les conditions et les possibilités de mise en œuvre.

Cibles	Secteurs	Champs
<ul style="list-style-type: none"> - Autorités locales - Autorités régionales 	<ul style="list-style-type: none"> - Approvisionnement énergétique - Bâiments (y compris patrimoine municipal) 	<ul style="list-style-type: none"> - Energies renouvelables

ANALYSE

CONTEXTE

La Xarxa de ciutats i pobles cap a sostenibilitat est une association d'organismes catalans locaux (190 à ce jour) œuvrant à la promotion d'une gestion locale durable. Elle a été créée en 1997, avec l'appui de la Diputació de Barcelone, pour mettre en commun les ressources et les initiatives des municipalités et parvenir à des objectifs partagés de développement durable.

La Xarxa comprend plusieurs groupes de travail dont l'un – le « groupe des flux métaboliques » – travaille sur trois sujets : l'énergie, les déchets et l'eau. Les réflexions sur « l'énergie » concernent surtout les sources d'énergie renouvelable (SEnR) et les économies d'énergie. La Xarxa a décidé, en s'inspirant d'un arrêté déjà édicté avec succès à Barcelone pour l'intégration de systèmes de capteurs solaires, de concevoir un modèle similaire pour une application à plus grande échelle.

L'expérience de l'arrêté solaire de Barcelone, initiative novatrice datant de 1999, a bénéficié d'une large publicité et fait de nombreux émules ; c'est aussi un outil efficace et proactif de promotion de cette technologie, déjà bien développée mais encore peu utilisée, idéale dans les conditions climatiques de la Catalogne.

DESCRIPTION DU PROJET

L'«arrêté solaire » évoqué ci-dessus est un simple texte diffusé aux responsables municipaux membres de la Xarxa pour les informer de l'éventualité où ils seront d'avoir à approuver un arrêté sur l'installation de panneaux solaires dans les immeubles neufs comprenant au moins cinq logements.

Le texte envisagé doit donc, avant toute mise en œuvre, être discuté, approuvé et appliqué par les municipalités.

Il s'est largement inspiré de l'exemple de Barcelone et définit de manière très précise les utilisations, les conditions et les champs d'application tout en accordant beaucoup de souplesse et de possibilités d'adaptation aux besoins spécifiques de chaque municipalité.

Cela signifie que certains conseils municipaux l'ont déjà approuvé et rendu obligatoire, que d'autres en ont approuvé l'application selon un principe de volontariat et que la plupart envisagent toujours de l'adopter à court terme.

Lancée à la fin de l'année 2001, cette initiative est trop récente pour que l'on connaisse précisément le nombre d'organismes qui l'ont déjà appliquée. Cela étant, de nombreuses municipalités ont fait connaître leur intérêt et réfléchissent à sa mise en œuvre.

COUTS ET BENEFICES

EVALUATION COUT / BENEFICES

Dans la mesure où le caractère obligatoire ou facultatif de cet arrêté solaire dépend des municipalités, les coûts / avantages de ce dispositif de réglementation des systèmes de capteurs solaires peuvent varier, d'autant que d'autres facteurs entrent en ligne de compte.

Dans les villes où l'arrêté a un caractère obligatoire, on a constaté que l'installation de capteurs solaires sur les toits des maisons en construction n'augmentait pas leur prix d'achat pour les particuliers. Cela est particulièrement vrai dans les régions où les terrains à bâtir sont rares, de sorte que le poste le plus coûteux de la construction d'une maison est le prix du mètre carré et non le prix des capteurs solaires. Dans les villes participant au projet, la sensibilisation et la participation des habitants ont considérablement contribué au succès de cet arrêté municipal.

Dans les municipalités où l'arrêté n'a pas de caractère contraignant, les études initiales de suivi ont montré que près d'un pour cent des permis de construire accordés concernaient une architecture avec capteurs solaires.

Les municipalités ne se sont pas encore mises d'accord pour savoir si l'arrêté devait être ou non obligatoire et si les conseils municipaux devaient imposer l'utilisation des énergies renouvelables ou bien laisser les forces du marché agir librement. Dans le cas de la Xarxa, la décision revient aux élus qui, avec leurs administrés, peuvent décider d'appliquer une gestion de plus en plus durable dans leur ville. Dans ce contexte, la diffusion d'informations et les campagnes de sensibilisation adaptées et efficaces sont des facteurs clés pour le succès de l'arrêté.

Pour les villes où l'arrêté n'a pas de caractère obligatoire, le choix dépend des entrepreneurs et des particuliers, dont la décision repose sur les forces du marché.

Dans les deux cas, l'arrêté est déjà un pas décisif en faveur du développement durable et son application a été couronnée de succès.

PARTENARIAT

PRINCIPAUX PARTENAIRES, STRUCTURES DE COMMUNICATION ET RESEAUX

Les principaux partenaires sont le groupe de travail sur les «flux métaboliques » et les 190 conseils municipaux membres de la Xarxa.

Le groupe de travail sur les «flux métaboliques » a plaidé pour l'adoption de l'arrêté auprès des 190 conseils municipaux membres de la Xarxa. Une série de réunions a précédé la rédaction provisoire du modèle d'arrêté, puis le projet a été présenté à l'assemblée générale de la Xarxa avant d'être envoyé à tous les membres du réseau.

L'activité a bénéficié de l'appui efficace du réseau de communication et d'information qui réunit les différents conseils municipaux : la création même de la Xarxa relève de la volonté de renforcer cette communication et l'effet «boule de neige » des initiatives réalisées dans le réseau.

Dans ce cas particulier, une unité centrale chargée de la coordination a rédigé et distribué l'arrêté à tous les conseils municipaux impliqués. Elle a ensuite centralisé les informations, les questions et les conseils envoyés par les municipalités désireuses d'obtenir plus de détails. Cela a favorisé l'échange de connaissances et d'expériences entre toutes les parties prenantes, l'un des garants de l'efficacité du projet.

RECOMMANDATIONS

La capacité du modèle d'arrêté à venir progressivement à bout des obstacles à l'adoption de technologies d'énergie solaire, grâce à sa mise en œuvre et son application, est l'une des caractéristiques importantes de ce projet, qui peut servir d'exemple utile à d'autres dispositifs du même genre.

L'effet positif, sur les municipalités voisines, des résultats concrets de l'application de l'arrêté, associé à une meilleure image de marque des groupes politiques appliquant l'arrêté auprès de leurs électeurs, a contribué à propager les informations et à susciter un intérêt pour cet arrêté et les détails du dispositif.

En outre, la proximité de la capitale régionale, Barcelone, qui présentait aux municipalités moins importantes un exemple positif de dispositif identique, a fortement influencé le processus.

Enfin, la volonté d'impliquer les habitants et de les faire participer à l'ensemble du processus d'acceptation et de décision du statut de l'arrêté, obligatoire ou facultatif, a rendu le projet encore plus solide. Qu'importe que l'arrêté soit obligatoire ou non, dans tous les cas les premiers résultats sont très positifs et encouragent d'autres initiatives de ce genre.

POUR EN SAVOIR PLUS

INFORMATIONS UTILES

List of Publications

MODEL MUNICIPAL ORDINANCE REGULATING THE INSTALLATION OF SOLAR COLLECTOR SYSTEMS /

Municipality /

Spanish / 1997

CETTE FICHE A ETE REALISEE PAR

Organisation : **IDAE** E-mail : iblanco@idae.es Internet : <http://www.idae.es> Published : 19/11/2002

[back to top](#) ▲

Penelope Project Good Practice Database
© Energie-Cités 2001 - 2002 / [Webmaster](#)

